



Cfdt:
CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Agents sous statut consulaire d'HEC :

La CCIR Paris Ile de France et HEC se préparent à mettre fin à la mise à la disposition des agents

La direction de la CCI et la direction d'HEC doivent signer prochainement un avenant au contrat de mise à la disposition des salariés CCI à l'EESC HEC. Cet avenant prévoit que « dans l'intérêt du service » HEC comme la CCI peuvent mettre fin à la mise à la disposition d'un salarié à tout moment (c'est-à-dire avant le délai de 15 ans figurant dans la convention actuelle). Dans ce cas, le salarié serait réintégré à la CCI. En l'absence de poste pour ce salarié – ce qui est le cas le plus probable puisqu'un plan social se dessine à la CCI - la CCI s'en séparera et les coûts seront supportés par HEC.



CET AVENANT POSE PROBLEME A LA FOIS POUR LES SALARIES MIS A LA DISPOSITION ET POUR LES SALARIES EESC

- ⇒ Il crée une rupture du contrat psychologique avec les équipes puisqu'il conduit à revenir sur les engagements pris au moment du passage en EESC, la CCI s'étant alors engagée à mettre à la disposition tout agent CCIR concerné pour 15 ans, sauf si l'agent en décidait autrement
- ⇒ Il permet de facto de se séparer d'un salarié sans motif.
- ⇒ S'il est effectivement mis en œuvre il engendrera des coûts importants pour HEC que suites aux contentieux qui résulteraient de la mise en œuvre de cet avenant dont la légalité est contestée.

Il est inacceptable que des salariés puissent être licenciés sans motif. Par ailleurs, cet avenant peut préfigurer une réorganisation qui toucherait tous les salariés mis à la disposition comme ceux de l'EESC. Enfin, aucun salarié n'a intérêt à ce que cet avenant soit mis en œuvre au risque de dégrader la situation future d'HEC.

L'ensemble des syndicats s'est opposé à cet avenant en Commission Paritaire Régionale, mais leur avis n'étant pas majoritaire, l'avenant a été validé par le collègue employeur de la CCIR. La DRH d'HEC a tenté de nous rassurer sur les risques réels de cet avenant, mais le plus simple pour nous rassurer serait de ne pas le signer...

Mobilisons-nous pour empêcher sa signature !

[facebook.com/cfdt.cci](https://www.facebook.com/cfdt.cci)

twitter.com/cfdtcci

www.cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**